

**système de magnétoscope à cassette à balayage hélicoïdal
utilisant la bande magnétique de 12,65 mm (0,5 in)
de type M2**

E : Helical-scan video tape cassette using 12,65 mm (0,5 in) magnetic tape -
Type M2

D : Videoband-Kassettsystem mit Schrägspuraufzeichnung
auf Magnetband 12,65 mm (0,5 in) - Typ M2

Norme française homologuée par décision du Directeur Général de l'afnor le
5 décembre 1993 pour prendre effet à compter du 5 janvier 1994.

correspondance Ce document reproduit la norme européenne EN 61118 (octobre 1993), elle-
même recopie de la publication CEI 1118 (1^{ère} édition - 1993).

analyse Ce document concerne l'enregistrement magnétique vidéo utilisant des cassettes
de 12,65 mm sur des magnétoscopes à cassette à balayage hélicoïdal de format
M2.

Il spécifie les modes d'enregistrement audio (commun et MIC) et définit les dimen-
sions et les caractéristiques nécessaires à l'interchangeabilité des cassettes.

Les systèmes 525 lignes et 625 lignes sont concernés.

descripteurs Enregistrement magnétique, enregistrement vidéo, enregistrement du son, appareil
d'enregistrement, magnétoscope, cassette de bande magnétique, dimension,
caractéristique d'enregistrement, interchangeabilité.

modifications

corrections

AVANT-PROPOS NATIONAL

Ce document reprend intégralement le texte de la norme européenne EN 61118 (octobre 1993) qui est la reproduction de la publication CEI 1118 (1^{ère} édition - 1993).

Les modifications du CENELEC (dans le présent document, l'annexe ZA uniquement) sont signalées par un trait vertical dans la marge gauche du texte.

Après consultation de son Comité de Direction et enquête probatoire, l'Union technique de l'Électricité avait voté défavorablement au CENELEC sur le projet de EN 61118 le 9 octobre 1992.

En dépit de ce vote négatif la norme EN 61118 a été adoptée au niveau européen. Les accords qui nous lient au CENELEC nous imposent d'éditer la norme française correspondante.

Ce document a été adopté par le Comité de Direction de l'UTE, le 29 septembre 1992.

Correspondance entre les documents internationaux cités en référence et les documents CENELEC et/ou français à appliquer

Document international cité en référence	Document correspondant	
	CENELEC (EN ou HD)	français (NF ou UTE)
94-1 (1981)	EN 60094-1 (1993)	NF EN 60094-1 (1993) (indice : C 97-160-1)
461 (1986)	HD 507 S1 (1988)	
<p><i>Notes 1 : Les documents de la classe C sont en vente à l'Union technique de l'Électricité - cedex 64 - 92052 Paris la défense - Tél. : (1) 46 91 11 11 ainsi qu'au service diffusion de l'Association française de normalisation - Tour Europe - cedex 7 - 92049 Paris la défense - Tél. : (1) 42 91 55 55.</i></p> <p><i>2 : Les documents CEI sont en vente à l'UTE.</i></p>		

CDU 621.397.454

Descripteurs : Enregistrement magnétique, enregistrement vidéo, enregistrement du son, appareil d'enregistrement, magnétoscope, cassette de bande magnétique, dimension, caractéristique d'enregistrement, interchangeabilité

Version française

**Système de magnétoscope à cassette à balayage hélicoïdal
utilisant la bande magnétique
de 12,65 mm (0,5 in) de type M2
(CEI 1118:1993)**

Videoband-Kassetten-system mit
Schrägspuraufzeichnung auf
Magnetband 12,65 mm (0,5 in)
Typ M2
(IEC 1118:1993)

Helical-scan video tape cassette
using 12,65 mm (0,5 in)
magnetic tape
Type M2
(IEC 1118:1993)

La présente norme européenne a été adoptée par le CENELEC le 1993-09-22. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale et notifiée au Secrétariat Central du CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

CENELEC

Comité Européen de Normalisation Électrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

Secrétariat Central : rue de Stassart 35, B - 1050 Bruxelles